Enseignement supérieur: coopération avec les pays tiers, programme Erasmus Mundus 2004-2008

2002/0165(COD) - 29/09/2003

La commission a adopté le rapport de Mme Marielle DE SARNEZ (PPE-DE, F) qui approuve la position commune du Conseil en 2ème lecture de la procédure de codécision, sous réserve de plusieurs amendements. Elle propose notamment, après de longues discussions avec le Conseil, de porter le budget du programme à 230 millions d'euros, contrairement aux 180 millions envisagés par le Conseil. En 1ère lecture le Parlement avait proposé de porter le budget prévu à 300 millions d'euros contrairement aux 200 millions proposés par la Commission, à condition que cela ne porte pas préjudice aux programmes existants et respecte les limites des perspectives financières. Les députés espèrent que le nouveau montant sera acceptable pour le Conseil et que la procédure de codécision pourra ainsi s'arrêter en 2ème lecture sans aller jusqu'à la conciliation. Un autre amendement insiste que les cours labellisés 'Masters Erasmus Mundus' doivent garantir une qualité des formations et une qualité de l'accueil réservé aux étudiants. Par ailleurs, dans le cadre de la promotion des compétences linguistiques, la commission parlementaire précise que l'étudiant devrait avoir la possibilité d'apprendre au moins deux des langues parlées dans les pays où se situent les établissements participant au master Erasmus Mundus.